

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 050 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

## **Objet : Budget Primitif 2017 – Tableau des Subventions.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de délibérer spécifiquement et spécialement sur les subventions et les participations accordées aux organismes extérieurs avec lesquels la collectivité est en relation.

Monsieur le Président rappelle à cet effet le vote du budget primitif établi au titre de l'exercice 2017 et propose de délibérer favorablement sur les subventions et les participations accordées aux associations et organismes suivants :

Subventions	2017
Féd Randonnée 62	150,00 €
AVIJ 62	2 000,00 €
AGIR - ABCD	1 000,00 €
Comité Jumelage Collèges	4 500,00 €
CIDF (Droit des Femmes)	1 500,00 €
UFCV	1 125,00 €
APASP (Acheteurs Publics)	400,00 €
FNCCR (SPANC)	350,00 €
EPODE - VIF	6 015,00 €
Asso des Maires	1 697,04 €
Artois Emploi Entreprise	15,00 €
Vacances Ouvertes	160,00 €
GEIQ 3 A	7 500,00 €
FSE Collège Carlin Legrand	1 250,00 €
FSE Collège Cousteau	1 250,00 €
Asso Sprint Club de l'Artois	5 000,00 €
Asso Bibliothèque Bapalmoise	381,00 €
Asso Présence	500,00 €
Asso NOA (Togo)	2 950,00 €
Asso Protection et Solidarité	1 000,00 €
Association TEKNE	21 000,00 €
Total	59 743,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le tableau des subventions établi au titre de l'exercice 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder au versement des subventions attribuées à chaque structure conformément à ce tableau ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets de l'intercommunalité (chapitre 65 – article 6574).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

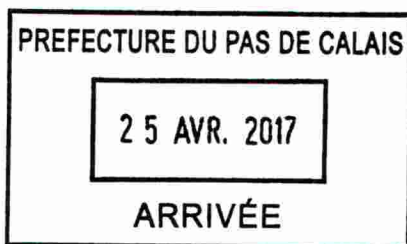
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 11 avril 2017 et transmission  
en Préfecture le 11 avril 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

